



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas**

**Académie Française**

**La Haye, 1705**

84 Rem. Terroir, terrain, territoire.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52533](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52533)

## LXXIV. REMARQUE.

*Terroir, terrein, territoire.*

Ces trois mots si approchans l'un de l'autre, & qui viennent d'une mesme origine, ont neantmoins un usage si different, qu'on ne peut dire l'un pour l'autre sans faillir. Et je m'estonne qu'un de nos plus celebres Escrivains mette tousjours, *terroir* pour *territoire*.

*Terroir* se dit de la terre, entant qu'elle produit les fruits; *territoire*, entant qu'il s'agit de jurisdiction, & *terrein*, entant qu'il s'agit de fortification. Le laboureur parle du *terroir*, le Jurisconsulte du *territoire*, & le soldat, ou l'Ingenieur, du *terrein*. Que si parlant d'une garenne, je dis, *je voulois faire la une garenne, mais je n'ay pas trouvé que le terrein y fust propre*, ce sera bien dit; & selon la remarque,

*Gaudet in effessis habitare cuniculus antris :  
Monstravit tacitas hostibus ille vias.*

## OBSERVATION.

Ces trois mots ne doivent jamais estre confondus; *terroir* se dit d'une terre considerée par rapport à l'Agriculture. Quant à *terrein* M. de Vaugelas n'a pas pris garde à sa veritable

signification. C'est un espace de terre considérée par rapport à quelque ouvrage qu'on y fait ou qu'on y pourroit faire. *Ce jardin occupe un grand terrain, une Armée rangée en bataille dans un grand terrain.* On dit *territoire*, quand on parle de l'espace de terre dans lequel s'étend une Seigneurie où une Jurisdiction. *La Sentence de ce Juge est nulle, il l'a donnée hors de son territoire.*

## LXXV. REMARQUE.

*Adjectif, quand il veut un article à part, outre celui du substantif.*

Cette regle est importante & nécessaire, tant à cause de son fréquent usage, que parce que ce n'est pas parler François que d'y manquer; ce qui fait que les Poètes s'y assujettissent aussi bien que ceux qui écrivent en prose. *Tout adjectif mis après le substantif avec ce mot plus, entre deux, veut toujours avoir son article, & cet article se met immédiatement devant plus, & toujours au nominatif, quoique l'article du substantif qui va devant soit en un autre cas, quelque cas que ce soit.* Voicy un exemple de cette Regle. *C'est la coutume des peuples les plus barbares.* Je dis que c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *des peuples plus barbares.* Or en disant *des peuples les plus barbares*, il se voit que